

## ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/21/0233).

Cette demande est introduite par Monsieur et Madame Corentin et Daniela GENIN-CHINNICI avenue des Combattants, 57 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve.

Le terrain concerné est situé avenue des Combattants 57 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 F 10 L.

Le projet consiste en la régularisation du placement d'un abri vélos, et doit être soumis aux mesures de publicité (annonce de projet) conformément à l'article D.IV.40 du CoDT du fait que le projet implique les écarts suivants aux prescriptions du RCU devenu GCU (aire 1.1) :

- **Volume annexe implanté en zone de recul avant,**
- **Toiture (matériau, inclinaison et versant unique).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 et les samedis de 9 H à 11 H 30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be).

**Du 23/02/2022 au 09/03/2022**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/02/2022 au 09/03/2022** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature**.

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 16/02/2022.